



Global Care

Sécurité dans le monde entier en cas d'installation à l'étranger

Vous avez l'intention de vous installer à l'étranger, mais ne voulez pas renoncer à notre protection fiable? Avec Global Care, nous vous offrons une assurance-maladie et accidents optimale, parfaitement adaptée à vos besoins.

Prestations

- Couverture des frais de traitements ambulatoires et hospitaliers dans le monde entier en cas de maladie, d'accident ou de maternité
- Prise en charge d'exams, de médicaments, de thérapies, de séjours de convalescence ou de cures thermales prescrits par une ou un médecin
- Libre choix de médecins, d'hôpitaux et de thérapeutes reconnus au niveau national
- Assistance à l'étranger 24 heures sur 24
- Niveaux d'assurance et franchises adaptés à vos besoins individuels
- Primes identiques pour les femmes et les hommes
- Garantie d'une couverture d'assurance comparable sans examen de santé en cas d'établissement en Suisse

Assistance professionnelle en cas de maladie ou d'accident

Nous veillons à ce que vous et vos proches receviez le meilleur traitement. Les médecins et le personnel médical du cabinet médical en ligne santé24 répondent à toutes vos questions en matière de prévention, de maladie, d'accident ou de maternité. 365 jours par an, dans le monde entier. En cas d'urgence nécessitant une hospitalisation, nous sommes à vos côtés et délivrons immédiatement une garantie de prise en charge des coûts.

Une solution parfaitement adaptée à vos besoins

L'assurance peut être adaptée à vos besoins. La prime dépend directement de votre âge, du montant de la somme d'assurance et de la franchise choisie.

Trois niveaux d'assurance

	Somme d'assurance par année civile
Niveau I	CHF 100 000.–
Niveau II	CHF 250 000.–
Niveau III	CHF 1 000 000.–

Cinq franchises

	Franchise par année civile	Remise sur les primes
Variante I	CHF 600.–	
Variante II	CHF 1 000.–	10 %
Variante III	CHF 2 000.–	20 %
Variante IV	CHF 5 000.–	40 %
Variante V	CHF 10 000.–	60 %

La franchise n'est prélevée qu'une fois par année civile.

De nombreuses prestations de pointe incluses dans la couverture d'assurance

Couverture intégrale des coûts (jusqu'à concurrence de la somme d'assurance par année civile) de traitements médicaux et thérapeutiques ambulatoires reconnus officiellement, de séjours hospitaliers, de tests de laboratoires, de médicaments, de radiographies, d'opérations.

- Couverture intégrale des coûts (jusqu'à concurrence de la somme d'assurance, 90 jours par année civile) de réadaptation*
- Couverture des coûts de traitement et de séjour en clinique psychiatrique, jusqu'à 300 francs par jour, 90 jours par année civile*
- Couverture des coûts de cures thermales, jusqu'à 170 francs par jour, 30 jours par année civile*
- Couverture des coûts de séjours de convalescence, jusqu'à 100 francs par jour, 30 jours par année civile*
- Couverture des coûts de transports d'urgence, de transfert et de rapatriement dans le pays de domicile, jusqu'à 50 000 francs par année civile
- Couverture des coûts de soins à domicile dispensés par du personnel soignant diplômé, 100 francs par jour, 90 jours par année civile*

Sécurité financière

À votre retour en Suisse, SWICA prend en compte la période d'assurance des produits SWICA de l'époque. Vous bénéficiez ainsi d'une bonne sécurité financière sous la forme d'une évolution de primes calculable.

* Ces prestations doivent être prescrites par une ou un médecin.

SWICA

À votre service 365 jours par an, 24 heures sur 24
T: +41 58 800 99 33 | swica.ch